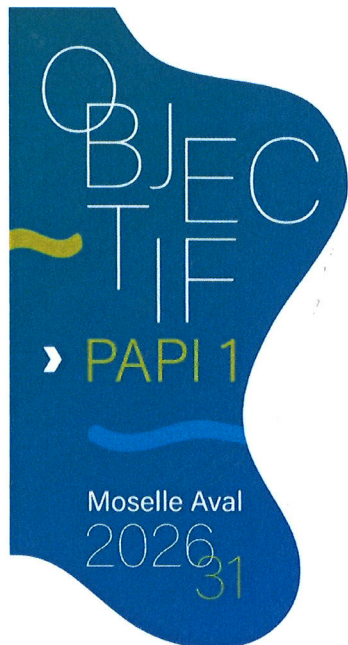




Monsieur Pascal BOLOT
Préfet de la Moselle
Préfecture de la Moselle
9 place de la Préfecture
BP 71014
57 034 METZ

Metz, le 2 juillet 2025

Objet : PAPI 1 du bassin versant de la Moselle aval 2026 - 2031 – Lettre d'intention

Monsieur le préfet,

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de la Moselle aval 2026 – 2031, animé et porté par le Syndicat Mixte Moselle Aval, permettra, une fois labellisé, de promouvoir une gestion intégrée, cohérente et concertée des risques d'inondation. Il a également vocation à servir des réflexions et des actions concrètes pour permettre aux territoires de mieux appréhender la nature et l'ampleur des aléas, et de mieux se préparer aux risques d'inondation qu'ils génèrent.

La démarche PAPI répond aux objectifs d'amélioration et de partage des connaissances, tout en favorisant la mise en œuvre d'actions de prévention des inondations. De plus, le PAPI facilitera la mobilisation de financements pour mener à bien la centaine d'actions qu'il intègre, portées par une large pluralité de maîtres d'ouvrage.

Ainsi, le Syndicat Mixte Moselle Aval est partie prenante et mène en propre les actions suivantes en concertation avec l'ensemble des parties concernées :

ACTION		COÛT TTC	Total subventions
0.1	Animer et coordonner la mise en œuvre du PAPI Moselle aval (2026 - 2032)	780 000,00 €	624 000,00 €
0.2	Réaliser le bilan à mi-parcours du PAPI Moselle aval	48 000,00 €	38 400,00 €
0.3	Elaborer le dossier d'agrément du PAPI Moselle aval (2032 - 2038)	90 000,00 €	72 000,00 €
1.1	Réaliser la modélisation hydraulique de la Moselle française	600 000,00 €	480 000,00 €
1.2	Améliorer la connaissance des zones inondables	142 000,00 €	113 600,00 €
1.3	Poursuivre l'amélioration de la connaissance du phénomène d'inondation par remontées de nappe	78 000,00 €	54 600,00 €
1.4a	Concevoir une stratégie de communication à déployer sur la durée de mise en œuvre du PAPI	24 000,00 €	19 200,00 €
1.4b	Réaliser et déployer des outils de sensibilisation et de communication à destination de plusieurs publics cibles	168 000,00 €	134 400,00 €
1.4c	Concevoir et mettre en œuvre un programme de sensibilisation à destination du jeune public sur le risque inondation	25 800,00 €	20 640,00 €

1.7	Mener les études relatives à l'évaluation environnementale (rapport environnemental, déclaration environnementale, consultation et information du public)	40 000,00 €	32 000,00 €
2.7	Installer des échelles limnimétriques sur les cours d'eau/affluents à enjeux (systèmes d'endiguement)	10 000,00 €	5 000,00 €
3.3	Mettre en place et animer des groupes de travail relatifs à la gestion de crise et post-crise	24 000,00 €	0 €
4.2a	Mettre en place un partenariat avec les acteurs de l'aménagement pour une meilleure intégration du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme	30 000,00 €	15 000,00 €
4.2b	Sensibiliser les élus à la meilleure prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire	12 000,00 €	6 000,00 €
4.3	Accompagner les acteurs de l'aménagement par la réalisation d'analyses préliminaires dans les projets d'aménagement en zone inondable	9 000,00 €	4 500,00 €
5.1	Définir la stratégie d'intervention pour déployer la démarche de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	60 000,00 €	42 000,00 €
5.2	Mettre en place un dispositif de communication spécifique sur la réduction de la vulnérabilité à l'attention des propriétaires d'habitation et des gestionnaires d'entreprises	132 000,00 €	92 400,00 €
5.7	Initier une démarche de réduction de la vulnérabilité en partenariat avec les gestionnaires de réseaux	12 000,00 €	8 400,00 €
6.1	Réaliser une étude visant l'émergence d'un programme d'actions sur l'axe Moselle aval	60 000,00 €	48 000,00 €
6.34	Poursuivre le diagnostic hydromorphologique et hydraulique à l'amont de Vic-sur-Seille, et propositions d'actions	42 000,00 €	33 600,00 €
7.1	Réaliser les travaux sur le SE du Port de Metz	873 120,00 €	729 893,40 €
7.2	Réaliser les travaux sur le SE du Ban Saint-Martin	1 025 460,00 €	857 243,54 €
7.3	Réaliser les travaux sur le SE Ancy / Dornot (dérivation d'Ars-sur-Moselle)	4 262 520,00 €	3 563 296,22 €
7.4	Réaliser les études pour l'augmentation du niveau de protection des SE de Dieulouard et de Pont à Mousson	767 532,00 €	641 626,05 €
7.5a	Réaliser les études pour l'augmentation du niveau de protection du SE de Sierck-lès-Bains avec prise en compte de la confluence Montenach	144 000,00 €	120 378,24 €
7.5b	Réaliser les travaux du SE de Sierck-lès-Bains	60 000,00 €	50 157,60 €

Dans ce cadre, le comité du Syndicat Mixte Moselle Aval a délibéré favorablement et à l'unanimité lors de son assemblée délibérante du 25 juin 2025 pour :

- Animer et coordonner la mise en œuvre du PAPI 1
- Et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour porter les actions qui lui sont attribuées, sous réserve de la labellisation du PAPI 1 du bassin versant de la Moselle aval par les instances nationales.

Je vous prie de croire, Monsieur le préfet, en l'assurance de ma meilleure considération.

Le Président,
François HENRION


Vice-Président de Metz Métropole
Maire d'Augny